



Divorce et annulation de mariage

Par **dory62**, le **30/03/2012 à 15:11**

Bonjour,rnj'ai entendue un avocat dans une émission a la télé parler d'annulation apres un divorce..parce que le mari peut encore avoir des droits apres un divorce...rne je suis une franco-algerienne et je voudrais savoir si on peut obtenir une annulation de mariage apres un divorce?rncar mon ex ma volé le livret de famille ...

Par **Marion2**, le **30/03/2012 à 19:15**

Bonjour,rnrnQuel serait le motif de votre demande d'annulation de mariage ?rnrnVous pouvez aller à la Mairie demander un nouveau livret de famille.rnrnVous êtes divorcée, vous ne pouvez donc pas demander une annulation de mariage...rnrnCdt

Par **dory62**, le **30/03/2012 à 20:38**

bonsoir.rnrnmon histoire est un peu longue ,au fait mon divorce n'est pas encore enregistré en france...je vie a londre depuis des années et je me suis marié l'ors d'un séjour en algerie apres je suis revenue a londre a cause de mon travail ,lui est monter en france parce que il a de la famille labas ...il voulait absolument s'installer en france ,notre mariage n'est pas consommé et on a jamais vécu ensemble ..rnrnje suis aller en france pour le voir (une visite surprise),j'ai été choqué de voir la façon dont il vivait ,il m'avait bien joué la comédie du garçon sage , en algerie ...j'ai compris qu'il en voulait qu'a mes papiers ..rnrnje suis repartie a londre et j'ai envoyé une lettre au autorité française ou je déposée plainte contre lui ...je voulais une annulation de mariage ,ils n'ont rien voulu savoir ils m'ont dit d'aller divorcé en

algerie .nlui ils l'on revoyer en algerie .nmoi j'ai fais plusieurs aller et retour en algerie et prie un avocat pour demander le divorce ...ça a pris des années car il ne voulait pas divorcé et on arriver pas a le trouver ...nle divorce a etait prononcé depuis deux ans maintenant..mais les autorités francaises m'on d"emander son extrait de naissance avec la mention mariage et divorce ,malgré(j'ai envoyer le jugement et l'acte de mariage avec mention divorce)...mais en algerie je n'ai pas le droit de retirer son extrait de naissance , apres avoir divorce ,en plus il ma voler les livret de famille...nrnje suis désesperer j'ai dépasser la quarantaine ,avec cette histoire j'ai pas pue me remarier ...j'ai peur qu'il peut faire quelque chose en mon nom dans un autre pays de la communauté euro ...puisque il a toujours le livret de famillenrnje m'exuse pour le message un peu trop long;-), et je vous remercie de votre passiance a l'avance...nrnps;les autorités française m'on donné deux mois ,pour ramener l'extrait de naissance si non ils ferment mon dossier....